



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

## Il faut réduire le nombre de tracasseries que subissent les usagers *Omnipraticiens et spécialistes doivent assurer des corridors de service efficaces*

Montréal, le 18 octobre 2006 – Dans le cadre de la consultation sur le projet de loi n° 33, qui vise à modifier la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) présente aujourd’hui son mémoire en commission parlementaire. Il estime qu’il s’agit d’une étape importante pour contrôler et limiter les délais d’attente pour les usagers qui doivent recevoir des services médicaux spécialisés ou surspécialisés. Il ne peut qu’applaudir aux propositions du Gouvernement, qui s’ajoutent au train de mesures engagé au cours des dernières années dans le but de raccourcir les listes d’attente, de dynamiser l’organisation du réseau et d’améliorer les services aux citoyens.

La grande préoccupation du RPCU demeure toutefois que, pour un trop grand nombre d’usagers encore, les délais entre la première rencontre avec un omnipraticien et l’inscription de son nom sur une liste d’attente pour recevoir un service médical spécialisé ou surspécialisé s’échelonnent sur plusieurs mois. « C’est pourquoi nous insistons pour que soient créés des corridors de service efficaces, qui auraient pour but de raccourcir les délais et de réduire le nombre de tracasseries que doivent subir les usagers », indique son président, Jean-Marie Dumesnil.

Ces corridors pourraient être favorisés par l’omnipraticien, qui est un acteur central du système de santé. C’est lui qui devrait faciliter le rendez-vous de l’usager avec un médecin spécialiste. « Mais encore faut-il que l’usager ait pu obtenir rapidement un rendez-vous avec un omnipraticien, observe M. Dumesnil. On se rappellera qu’un grand nombre de Québécois et de Québécoises n’ont même pas de médecin de famille. » Quant au médecin spécialiste, il devrait s’assurer que l’usager est pris en charge dans un délai raisonnable, qu’il a accès aux tests requis, reçoit le diagnostic et, si nécessaire, est inscrit sur la liste d’attente appropriée.

Le Regroupement provincial est un interlocuteur de premier plan auprès des instances gouvernementales, de la population et des médias. Il se veut le porte-parole de toutes les catégories de comités des usagers et de comités des résidents de tous les établissements publics et privés, conventionnés et autofinancés au Québec. Son rôle est de les représenter et de leur permettre de participer aux grands débats au même titre que toutes les autres associations dans le domaine de la santé et des services sociaux.

- 30 -

Source : Jean-Marie Dumesnil

Téléphone : 450 635-0850 ; cellulaire : 514 772-5921 ; téléavertisseur : 514 997-4572